

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

À cette séance ordinaire tenue le 14 avril 2020 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h30 et souligne que celle-ci est tenue à huis clos en raison de la COVID-19, et ce, conformément à l'arrêté ministériel signé par la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

2020-04-14-064

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2020-04-14-065

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT
DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 14 avril 2020 au montant de 238 802.86\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Mars 2020

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	11 677.01 \$
2	Telus	1 242.28 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	99.92 \$
5	Shaw Direct, coupole quilles, Loisirs	49.43 \$
6	Visa Desjardins: Registre foncier, Mun.: 5.00\$, Bouteilles défi santé Tupperware, Loisirs: 121.00\$, Fact. Dollarama Fête de Pâques, Loisirs: 56.77\$, Permis boisson soirée pompiers, incendie: 47.00\$	229.77 \$
7	Xplornet, AQSC: 133.36\$ Aq.PM.: 60.36\$	193.72 \$
8	Purolator, frais de transport	5.57 \$
9	Énergies Sonic, huile chauffage garage municipal	1 589.58 \$
10	Salaires nets des élus, mars	2 556.01 \$
11	Salaires nets des Employés, mars	18 091.68 \$
12	Salaires nets des Pompiers, mars, gardes-entretiens, intervention (1 sortie), prévention, pratiques, administratif Patrick Auger: 26 ³ / ₄ hres, Mathieu Champagne: 2 ¹ / ₄ hres	3 166.51 \$
13	Ministre du Revenu du Québec, remise Mars	10 066.58 \$
14	Receveur Général du Canada, remise Mars	4 074.56 \$
15	REER, cotisations, mars	2 289.88 \$
16	Financière Manuvie, assurance collective, mars	2 839.99 \$
17	Canadien National, février 2020	592.00 \$
18	Cinéma et Club Vidéo Alouette, sortie cinéma 3 mars, Loisirs	113.16 \$
19	Isabelle Gaudet, maquillage et peinture 2 mars, Loisirs	120.00 \$
20	Groupe Ultima Assurances, cyber-risque adm. gén. Résol: 2020-02-10-035: 522.-\$, station pompage PP-3: 320.00\$: Mun.: 842.-\$, avenant pour responsabilité civile, incendie: 70.00\$	912.00 \$
21	Éric Naud, remb. act. ext. cours piano Mathieu, Loisirs	30.00 \$

22	134619 Canada Inc. contrat enlèvement neige 4ième vers. Saison 19-20: 27594.00\$, Travaux Mun.: 4218.13\$ (Bris Aq.PM: 2065.24\$, Bris Aq.SC: 948.54\$, Voyages de sable, sel: 862.30\$, enlever neige fossé rang Laurent-Rivard, pelle: 342.05\$) Pelle poteau lumière terrain balle, Loisirs: 244.33\$	32 056.46 \$
23	Fabrique de la Paroisse de Sacré-Cœur, déneigement stationnement église: 1228.80\$, Billet campagne de charité 2020: 50.00\$	1 278.80 \$
24	Cribtec Inc. Libération de la retenue mise aux normes Aq.PM	38 989.60 \$
25	Comité St-Casimir 2000, résol: 2011-05-09-116	1 000.00 \$
26	RRGMR, quote-part régie 2ième vers.	41 230.50 \$
27	Thomson Reuters Canada, abonnement code municipal	180.60 \$
28	Mun. St-Thuribe, quote-part lumière 3ième Rang-Rte 363, année 2019: 45.60\$, entraide incendie 4 février rue Notre-Dame: 193.89\$	239.49 \$
29	Escouade Indépendanse, cours danse session hiver 2020, Loisirs	1 504.00 \$
30	Marché Thibault, Mun.: 25.84\$, Loisirs: 59.39\$	85.23 \$
31	Pharmacie St-Casimir	17.21 \$
32	Coop Novago, Mun.: 2409.60\$, Loisirs: 506.77\$, Incendie: 171.31\$	3 087.68 \$
33	Transport Jacques-Cartier Ltée, transport autobus cinéma St-Raymond 3 mars, Loisirs	287.44 \$
34	MRC Portneuf, entente service Cédric Plamondon, résol: 2020-01-13-013, sécurité civile	210.00 \$
35	Morgan Communication Inc. guide des loisirs, printemps-été 2020	691.35 \$
36	Julie-Anne Perreault, 6 semaines cours Hitt-Zen Loisirs	810.00 \$
37	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-04 au 20-07-2020	425.40 \$
38	Ultra Sécurité Contrôle, frais centrale système d'alarme usine Aq.PM	275.80 \$
39	Ville Donnacona, quote-part annuelle cour municipale 728.99\$, facturation février: 140.00\$	868.99 \$
40	Entreprises A. Massicotte, réparation lumières de rues, Mun.: 218.20\$, Travaux terrain de balle facturation à 90%, Loisirs: 1071.00\$	1 289.20 \$
41	Postes Canada, avis Covid-19: 108.47\$, Éclaireur Avril: 100.38\$	208.85 \$
42	Croix Rouge Canadienne, entente service aux sinistrés avril 20 à avril 21, incendie:	243.95 \$
43	Stantec, services profess.plans et devis résol: 2019-10-15-215, projet: Barrage et prise d'eau Aq.SC	29 318.63 \$
44	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 551.45\$, Incendie: 249.24\$	800.69 \$
45	PJ Service Mécanique Inc. essence Mun: 263.57\$, réparer crevaison camion F-550: 68.93\$	332.50 \$
46	Distribution Robert, produits nettoyage centre paroissial, Loisirs	200.03 \$
47	Les Éditions FD, renouvellement mise à jour code civil	108.15 \$
48	Richard Équipement, cartouches d'encre biblio.	148.28 \$

49	Réseau Biblio, gestion des accès informatiques (simba) bibliothèque	730.00 \$
50	Imprimerie Germain Ltée, impressions éclairer Avril	513.48 \$
51	Centre Mécanique AGH Inc. Réparation réservoir autopompe: 123.26\$, 2 miroirs camion unité 913: 459.79\$, incendie	583.05 \$
52	Courrier de Portneuf, publicité cahier habitation	489.88 \$
53	Lafrenière Tracteurs, réparation tracteur Kubota	173.40 \$
54	Proplus, fournitures salle paroissiale, Loisirs	78.11 \$
55	Solutions chimiques Industrielles, magnafloc usine Aq.SC	858.00 \$
56	Réal Huot Inc. matériel aqueduc en inventaire Aq.SC	407.87 \$
57	Équipements Lapierre, produits usine Aq.PM	1 664.84 \$
58	NAPA, bande réfléchissante, voirie	174.38 \$
59	Brault Maxtech Inc. entretien système UV, usine Aq.SC	1 506.17 \$
60	Notarié Inc. hon. Prof. Quittance mainlevée sur le lot acquis de Vincent Coulombe, Dossier: Plateforme Aq.SC.	750.00 \$
61	Laval Lab Inc. oxymètre avec sonde, assainissement	872.66 \$
62	Transport E. Langlois Inc. frais transport 2 palettes d'asphalte	229.95 \$
63	Électro-Paul Inc. pièces et main d'œuvre sur chauffetterie centre paroissial (salle de quilles), Loisirs	317.60 \$
64	Eurofins Environnex, analyses eau potable et usée	611.39 \$
65	Maheu & Maheu, entente gestion parasitaire avril 20 à avril 21, Loisirs	533.11 \$
66	Technipc, configuration sur serveur incendie	594.97 \$
67	Ville St-Marc-des-Carières, entraide incendie 23 février CHSLD	907.19 \$
68	Isotech Instrumentation Inc. entretien vêtements, incendie	525.49 \$
69	Thibault & Associés, réparation réservoir autopompe, incendie	835.05 \$
70	CTM, Incendie: 6391.94\$ (antenne et radio pompier: 1037.32\$, installation répétitrice caserne: 5354.62\$), Mun.: 491.23\$ (réparation radio travaux publics Alexandre)	6 883.17 \$
71	Sports Plus St-Casimir, pièces pour entretien équipements incendie	212.83 \$
72	Sable Marco, 4 palettes (224 sacs de 30kg) asphalte froid	2 463.78 \$
	TOTAL DU MOIS:	238 802.86 \$
	Municipalité:	214 425.94 \$
	Loisirs:	9 991.78 \$
	Incendie:	14 385.14 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois d'avril 2020.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

M. Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué une seule sortie au cours du dernier mois.

M. Denis Naud demande de procéder à l'installation de balises rouges dans le Chemin de l'Île Granbois afin de signaler les trous présents sur la chaussée.

M. Louis-Philippe Douville fait état de la condition actuelle du Chemin de l'Île Grandbois dans le secteur de M. Gérald Martin.

Mme Danielle D. DuSablou, MM. André Filteau, Raymond Beaudoin et Dominic Tessier Perry n'ont rien à signaler.

2020-04-14-067

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2020-04-14-068

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE AU PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a promulgué l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QU'IL y a depuis cette date un risque très élevé de propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires afin de maintenir les services essentiels offerts sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'IL y a intérêt à protéger la santé des membres du conseil et des employés municipaux présents à l'hôtel de ville durant cette période;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la décision prise par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à l'effet de fermer l'hôtel de ville au public à compter du mardi 17 mars inclusivement, et cela pour une durée indéterminée.

QUE seulement les membres du conseil et les employés municipaux auront accès aux installations.

ADOPTÉE

2020-04-14-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2020 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE TESSIER EST

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de présentation et qu'un dépôt du présent règlement ont été régulièrement donnés lors de la séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir tenue le 9 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement numéro 188-2020 concernant la limite de vitesse sur la rue Tessier Est soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2020 VISANT À METTRE À JOUR LA LISTE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT 161-2017 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE COMPTEURS D'EAU SUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC DU PIED DE LA MONTAGNE ET DU VILLAGE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une

prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 190-2020 visant à mettre à jour la liste des immeubles assujettis au règlement 161-2017.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil par l'entremise du site Internet de la municipalité (www.saint-casimir.com).

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but de mettre à jour la liste des immeubles assujettis au Règlement 161-2017 concernant l'installation et l'entretien de compteurs d'eau sur les réseaux d'aqueduc du Pied de la Montagne et du village, et ce, afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

QU'UN coût estimé de 22 108\$ est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du Règlement numéro 190-2020 visant à mettre à jour la liste des immeubles assujettis au règlement 161-2017.

André Filteau, conseiller

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE P-5 DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, André Filteau, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors de la présente séance du conseil, du Règlement numéro 191-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone publique et institutionnelle P-5 dans le secteur de la Place de l'Église.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil par l'entremise du site Internet de la municipalité (www.saint-casimir.com).

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à circonscrire une nouvelle zone publique et institutionnelle P-5, regroupant les terrains occupés par le bureau de poste et l'ancien presbytère, dans laquelle seront autorisés les commerces légers et les kiosques temporaires de vente de produits agricoles en plus des usages communautaires et récréatifs déjà permis dans ce secteur.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du règlement numéro 191-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone publique et institutionnelle P-5 dans le secteur de la Place de l'Église.

André Filteau, conseiller

2020-04-14-070

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 191-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE P-5 DANS LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 139-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des espaces à l'intérieur de l'ancien presbytère sont actuellement utilisés à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment patrimonial est compris à l'intérieur d'un secteur assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le principal objectif de ce règlement est de préserver l'intégrité de l'ensemble religieux ainsi que les caractéristiques architecturales des bâtiments qui en font partie;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice d'activités commerciales à l'intérieur du presbytère n'aura pas pour effet d'altérer le caractère d'intérêt des lieux et favorisera la mise en valeur de ce bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également reçu une demande visant à autoriser la mise en place de kiosques saisonniers de vente de produits agricoles sur le site du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE l'introduction de nouveaux usages à cet endroit contribuera à renforcer la vocation communautaire des lieux et à dynamiser ce secteur qui est situé au cœur du noyau urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entreprend simultanément une procédure de modification à son plan d'urbanisme afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire de manière à ajuster la délimitation de l'affectation publique et institutionnelle dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 191-2020 soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2020 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 138-2015 AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES AFFECTATIONS DANS LE SECTEUR DU NOYAU INSTITUTIONNEL

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Louis-Philippe Douville, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors de la présente séance du conseil, du Règlement numéro 192-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'ajuster les limites des affectations dans le secteur du noyau institutionnel.

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil par l'entremise du site Internet de la municipalité (www.saint-casimir.com).

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement vise à ajuster les limites des affectations dans le secteur de l'ensemble religieux afin de permettre la création d'une nouvelle zone publique et institutionnelle qui regroupera les terrains occupés par le bureau de poste et l'ancien presbytère et dans laquelle seront autorisés des commerces légers en plus des usages communautaires et récréatifs déjà permis dans ce secteur.

QU'aucun coût n'est relié à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du règlement numéro 192-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin d'ajuster les limites des affectations dans le secteur du noyau institutionnel.

Louis-Philippe Douville, conseiller

2020-04-14-071

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2020 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 138-2015 AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DES AFFECTATIONS DANS LE SECTEUR DU NOYAU INSTITUTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme numéro 138-2015 est entré en vigueur le 13 mai 2015 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir la vocation publique et communautaire des espaces compris dans le noyau institutionnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien presbytère, faisant partie de l'ensemble religieux de Saint-Casimir, se voit attribuer graduellement une nouvelle vocation;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles activités exercées à l'intérieur du presbytère permettront de préserver et de mettre en valeur ce bâtiment patrimonial ainsi qu'à dynamiser ce secteur qui est situé au cœur du noyau urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'introduction de nouveaux usages dans le noyau institutionnel pourrait être autorisé de façon ponctuelle pour répondre à des situations particulières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil envisage de modifier le règlement de zonage pour délimiter une nouvelle zone publique et institutionnelle, regroupant le site occupé par le presbytère et des espaces adjacents à celui-ci, dans laquelle pourront être autorisés des commerces de proximité;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il y a lieu d'ajuster les limites de l'affectation publique et institutionnelle dans ce secteur pour permettre la création de cette nouvelle zone;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 192-2020 soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-04-14-072

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation relatif à la fourniture et à l'installation de compteurs d'eau sur le réseau d'aqueduc du village;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises identifiées lors de la réunion de travail du 14 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-04-14-073

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2020-04-14-074

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à l'organisation d'activités entourant la Fête Nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Katy Grandbois, coordonnatrice aux loisirs à la Municipalité de Saint-Casimir, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec 2020.

ADOPTÉE

2020-04-14-075

OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER DE MANŒUVRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ouvrir un poste saisonnier de manœuvre pour les travaux publics;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel de candidatures afin de combler un (1) poste saisonnier de manœuvre pour les travaux publics.

ADOPTÉE

2020-04-14-076

EMBAUCHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à embaucher cette année une préposée à l'entretien des espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Thérèse Bélisle démontre de l'intérêt à nouveau à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Marie-Thérèse Bélisle soit engagée à titre de préposée à l'entretien des espaces verts pour une période de vingt-deux (22) semaines débutant le 19 mai 2020 à raison de 28 heures par semaine au taux horaire de 14.19\$ plus 4% pour les vacances. Mme Bélisle sera payée sur le principe « temps fait / temps payé »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 63900 140 « Rémunération embellissement ».

ADOPTÉE

2020-04-14-077

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU SECTEUR OUEST DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité à cet organisme en 2020;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce du secteur Ouest de Portneuf en 2020 au montant de 230.00\$ (taxes incluses).

Messieurs les conseillers Louis-Philippe Douville et Michel Trottier enregistrent leur dissidence.

ADOPTÉE

PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT AU BUREAU MUNICIPAL

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2020-04-14-078

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'EN raison de la COVID-19 il y a lieu de moduler les conditions de perception stipulées au Règlement numéro 186-2019 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2020.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE suspendre le calcul des intérêts sur le versement échu au 31 mars 2020 en allouant aux contribuables un délai de paiement (jours de grâces) jusqu'au 31 mai 2020, et ce, uniquement en ce qui regarde les taxes municipales de l'année courante.

ADOPTÉE

2020-04-14-079

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-01 / MME DANY RICHARD (LOT 3 927 684)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Dany Richard pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zone résidentielle en milieu agricole (zone Ra/a-2);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à autoriser un dépassement de 20 centimètres la hauteur permise de 6 mètres pour la construction d'un garage alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par la requérante ont convaincu les membres du CCU du préjudice que celle-ci aurait à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2020-04-06-001;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 927 684 situé dans la zone résidentielle en milieu agricole (zone Ra/a-2); un dépassement de 20 centimètres la hauteur permise de 6 mètres pour la construction d'un garage alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

ADOPTÉE

2020-04-14-080

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-02 / MME MARIE-HÉLÈNE AUCLAIR ET M. MARIO OUELLET (LOT 3 928 392)

CONSIDÉRANT la demande formulée par Mme Marie-Hélène Auclair et M. Mario Ouellet pour une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 7.2.2 et 7.2.8.4 du Règlement de zonage 139-2015;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un lot situé en zones résidentielle et mixte (zones Rb-11 et M-5);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à permettre un empiètement de 35 centimètres du garage et de son avant-toit de 20 centimètres dans la marge de recul latérale gauche ainsi que l'installation d'une piscine à une distance de 1,2 mètre de la maison alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

CONSIDÉRANT que les arguments invoqués par les requérants ont convaincu les membres du CCU du préjudice que ceux-ci auraient à subir si la demande de dérogation mineure n'était pas accordée;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande par sa résolution CCU 2020-04-06-002;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre sur le lot 3 928 392 un empiètement de 35 centimètres du garage et de son avant-toit de 20 centimètres dans la marge de recul latérale gauche ainsi que l'installation d'une piscine à une distance de 1,2 mètre de la maison alors que le Règlement de zonage 139-2015 ne le permet pas.

ADOPTÉE

2020-04-14-081

ADDENDA À L'ENTENTE ENCADRANT L'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf ont entériné, par voie de résolution, l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie qui a pris effet le 17 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a été avisée, par voie de résolution, de la volonté des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban (résolution 2019-11-203) et de Lac-aux-Sables (résolution 2019-11-348) d'adhérer à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie à laquelle l'ensemble des municipalités locales du territoire de la MRC de Portneuf a adhéré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir est en accord avec l'ajout des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry à signer l'addenda confirmant l'adhésion des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2020-04-14-082

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES / REDDITION DE COMPTES
2019**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 95 027\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2020-04-14-083

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AJOUT DE LUMIÈRES DE RUE DANS
LE SECTEUR DE L'USINE COLUMBIA FOREST PRODUCTS**

CONSIDÉRANT que ce projet est en lien avec la résolution 2020-03-09-052;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré aux Entreprises A. Massicotte Électrique inc. de Saint-Casimir pour l'achat et la pose de deux (2) luminaires au montant de 4 805.75\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur soumission du 31 mars 2020.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-521 Entretien des chemins et des trottoirs.

ADOPTÉE

2020-04-14-084

**FINANCEMENT TEMPORAIRE EN REGARD DE L'ACQUISITION
DES LOTS 5 020 898 ET 5 389 750 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du Code municipal stipule que toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le 6 avril 2020 la municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle approuve le Règlement d'emprunt # 187-2020 au montant de 325 000\$ en regard de cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire de 325 000\$;

D'EFFECTUER une demande auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf (CFE Desjardins Québec-Portneuf);

QUE monsieur le maire, Dominic Tessier Perry et monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

2020-04-14-085

ACQUISITION DES LOTS 5 020 898 ET 5 389 750 DU CADASTRE DU QUÉBEC / MANDAT AU NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Barrette et M. Roland Sauvageau ont accepté le 6 janvier 2020 l'offre d'achat de la Municipalité de Saint-Casimir en regard de l'acquisition des lots 5 020 898 et 5 389 750 leur appartenant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 187-2020 de la Municipalité de Saint-Casimir a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir se porte acquéreur des lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec pour la somme de 300 000\$ (plus taxes).

DE mandater la firme Notarié inc. de Saint-Marc-des-Carières afin de préparer le contrat d'achat;

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer tous les documents relatifs à cette acquisition;

ADOPTÉE

2020-04-14-086

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES
DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS**

CONSIDÉRANT qu'en regard de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable la municipalité a l'obligation de procéder à l'étalonnage de ses débitmètres annuellement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la compagnie Endress & Hauser de Montréal pour la somme de 2 799.64\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 7 avril 2020.

D'IMPUTER cette dépense pour un tiers au poste 02 41310 419 « Honoraires professionnels » AQPM et deux tiers au poste 02 41200 419 « Honoraires professionnels » AQSC.

ADOPTÉE

2020-04-14-087

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / INVERSEUR ET PRISE EXTÉRIEURE
POUR UNE GÉNÉRATRICE / USINE AQPM**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de Plan municipal de sécurité civile il y a lieu de doter l'usine de traitement de l'eau potable du Pied de la Montagne de ce type d'équipement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré aux Entreprises A. Massicotte Électrique inc. de Saint-Casimir pour la somme de 6 973.87\$ (taxes incluses), et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 31 mars 2020.

D'IMPUTER cette dépense pour au poste 23 05030 527 « Ameublements et Équipements AQPM ».

ADOPTÉE

2020-04-14-088

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / INVERSEUR ET PRISE EXTÉRIEURE
POUR UNE GÉNÉRATRICE / HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de Plan municipal de sécurité civile il y a lieu de doter l'hôtel de ville de ce type d'équipement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré aux Entreprises Électro-Paul inc. de Saint-Casimir pour la somme de 10 548.96\$ (taxes incluses) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 18 février 2020.

D'IMPUTER cette dépense pour au poste 23 02000 522 « Bâtisse hôtel de ville ».

ADOPTÉE

2020-04-14-089

ÉGALITÉ ET MÊME JUSTICE POUR TOUS LES CANADIENS EN REGARD DE L'APPLICATION DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT que l'égalité devant la loi est le principe selon lequel tout être humain doit être traité de la même façon par la loi;

CONSIDÉRANT que la récente crise autochtone et son blocage ferroviaire ont démontré que l'application de la loi était différente par rapport aux autres citoyens canadiens;

CONSIDÉRANT que l'économie de tout le pays a été prise en otage et a souffert de cette situation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander aux gouvernements du Québec et du Canada de faire preuve d'égalité et de même justice envers tous les canadiens en regard de l'application des lois et règlements;

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au député provincial de Portneuf, M Vincent Caron ainsi qu'au député fédéral de Portneuf/Jacques-Cartier, M. Joël Godin.

ADOPTÉE

2020-04-14-090

COVID-19 – FERMETURE DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT la situation actuelle avec la COVID-19, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a prolongé la fermeture de tous les écocentres jusqu'au 4 mai ou jusqu'à nouvel ordre du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander à la RRGMRP d'ouvrir les écocentres dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2020-04-14-091

OPÉRATION DE NETTOYAGE DES FEUILLES DE LA PRISE D'EAU AQSC

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à un nettoyage de l'amas de feuilles situé en amont du barrage de la prise d'eau du réseau AQSC;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la location d'un système de pompage temporaire de Location d'équipement Battlefield de Trois-Rivières pour une période de deux (2) jours au montant de 930.12\$/jour (taxes incluses);

D'AUTORISER la location d'une pelle mécanique de la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) de Saint-Casimir pour une période de seize (16) heures au montant de 95\$/heure (plus taxes).

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41200 521 « Entretien et réparation de la prise d'eau ».

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

2020-04-14-092

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h40.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire